



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la
rémunération
Bureau de gestion des personnels enseignants et des
personnels de la filière formation-recherche
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
SG/SRH/SDCAR/2021-332
07/05/2021

Date de mise en application : 07/05/2021

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

SG/SRH/SDCAR/2021-313 du 29/04/2021 : : Procédure de dépôt des candidatures pour l'inscription sur la liste d'aptitude conduisant à une nomination en qualité de professeur certifié de l'enseignement agricole (PCEA) au titre de la rentrée scolaire 2021.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Rectificatif - Procédure de dépôt des candidatures pour l'inscription sur la liste d'aptitude conduisant à une nomination en qualité de professeur certifié de l'enseignement agricole (PCEA) au titre de la rentrée scolaire 2021.

Destinataires d'exécution

DRAAF/services régionaux de la formation et du développement
 DAAF/services de la formation et du développement
 Etablissements d'enseignement technique agricole publics
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole publics
 Administration centrale
 Directeurs et directrices des lycées maritimes
 Pour information : Inspection de l'enseignement agricole
 Organisations syndicales de l'enseignement agricole public

Résumé :

La présente note a pour objet de modifier la disposition prévue au dernier alinéa du I-A de la note N° 2021-313 du 29 avril 2021 de la façon suivante :

« Ces agents devront être en fonction dans un EPLEFPA en tant qu’enseignant à la rentrée scolaire 2021 ».

Les autres dispositions de la note demeurent inchangées.

Pour le ministre et par délégation,

Le sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Laurent BELLEGUIC